



Buhez Plouzane

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPALE

la vie de Plouzané

Juin 2014

Numéro
106

+ p12

Les jardins partagés de Mescouezel



Cahier central détachable :
les élus municipaux et communautaires
pour le mandat 2014-2020
p 7 à 10

Sommaire

Édito Pennad-stur

p3

Actualité

p4 à 10

Dossiers municipaux

p11

Vie économique

p12

Développement durable

p13

Culture Bretonne

p14

Patrimoine

p15

Expression libre

p16

Le Dellec en Juillet

Je voudrais tout d'abord remercier les électeurs et les électrices qui ont fait le choix d'accorder leur confiance à la liste **Plouzané, ensemble continuons !** que je conduisais. Cette adhésion confère un socle de légitimité à mon équipe et à son projet.

La responsabilité de maire que m'a confiée le Conseil municipal, je la reçois bien entendu comme l'expression démocratique issue des urnes. Je la prends aussi pour la mettre au service de tous les Plouzanéens, au-delà des sensibilités de chacun, des convictions personnelles et des intérêts particuliers, afin d'œuvrer dans le sens de l'intérêt général et du bien commun.

Notre devoir et notre rôle d'élu est avant tout de nous projeter dans l'avenir pour construire le futur de Plouzané.

Dans un monde en mutation permanente, dans un contexte économique et social fragilisé, les enjeux de demain sont majeurs pour le devenir de la société dans laquelle nous vivons, tant pour les générations actuelles que futures.

A notre échelle, dans notre agglomération, dans notre commune, dans nos quartiers et dans nos familles, ces enjeux sont également présents : enjeux économiques, sociaux, de générations, environnementaux, de cadre de vie, de démocratie, de citoyenneté, ...

S'il conviendra de conforter les dynamiques déjà engagées, nous souhaitons tout autant développer l'action municipale pour répondre encore mieux à ces enjeux de demain, et aux besoins des Plouzanéennes et Plouzanéens.

Dans ce contexte, l'histoire et les repères demeurent essentiels pour imaginer l'avenir.

L'action municipale et métropolitaine sera animée par des valeurs de solidarité, de progrès, de justice sociale et d'égalité des chances. Elle s'inscrira aussi dans la proximité et les besoins liés à la vie quotidienne de chacun : il s'agira ainsi, par exemple, de répondre aux attentes en matière de transport et d'espaces publics pour que « proximité » et « intercommunalité » riment bien ensemble.

Avec passion et ambition pour Plouzané et ses habitants, dans une période fragile où la maîtrise de nos moyens financiers sera plus que jamais d'actualité, nous garderons l'objectif de continuer à faire de Plouzané une ville attractive, qui donne envie d'y vivre, de s'y retrouver...

Ensemble, continuons à faire de Plouzané, une ville qui réussit son avenir au cœur de notre métropole !



Votre Maire

Bernard Rioual

Juin 2014 - Numéro 106

Directeur de la publication :

Bernard Rioual

Rédacteur en chef :

Damien Deschamps

Coordination :

Nolwenn Bras

Création graphique :

Tibrao

Impression : Calligraphy

Publication imprimée
sur du papier PEFC,
selon les normes imprim'Vert.





Actualité Δ-nevez

Projet de nouveaux locaux à l'école du Bourg

Projets : Continuité et nouveauté

Les élections municipales intervenues en mars dernier ne sont pas synonymes d'interruption des projets ni même de pause. Ceux déjà engagés se poursuivent, d'autres voient le jour.

Le nouveau projet centre-ville est constitué de deux parties : la première est portée par la Ville et consiste en la construction d'un nouvel hôtel de ville. La seconde, sous l'égide de BMO, prévoit le réaménagement du secteur environnant afin d'adapter les zones paysagères, de circulation et de stationnement.

Projet Centre-Ville : les études se précisent

Depuis septembre 2013, le long travail de conception du nouveau bâtiment s'est poursuivi, précisant notamment les aspects techniques liés à la construction future. L'avancée de ces études a permis d'effectuer les choix d'une chaudière à granulés-bois pour le chauffage ainsi que la réalisation d'un toit végétalisé sur l'ensemble de l'édifice, hors toit de la salle du conseil. Les conditions d'accès aux personnes atteintes d'un handicap ont été préparées, travaillées et définies en lien avec des associations référentes sur la mise en œuvre

pratique de cette exigence.

L'instruction du permis de construire a débuté le 29 avril, au lendemain de la tenue du Conseil municipal l'ayant autorisé.

Côté voiries environnantes, suite aux travaux de la commission extra-municipale, le paysagiste a proposé un réaménagement des espaces situés dans la partie nord-est de l'espace avec la création d'un parking en sous-bois au niveau du groupe scolaire Kroas-Saliou. L'accès à l'école sera modifié en conséquence et l'actuel accès sera rendu à la nature.

Prochaine étape : le déménagement du Skate-Park à côté du terrain multisports.

École publique du Bourg : Des « baraques » aux bâtiments « modulaires »

La configuration des bâtiments du groupe scolaire du Bourg, peu adaptée à l'accroissement des effectifs,

rendait difficile la tenue de certains cours. L'équipe pédagogique avait dû se résoudre à recourir à d'anciens locaux, communément appelées « baraques ». L'état de vétusté de celles-ci ne permettait pas de faire face à l'humidité et aux basses températures. Aussi, afin d'améliorer la qualité d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels enseignants et municipaux, une construction de 210 m² doit voir le jour avant l'hiver, au nord du groupe scolaire, côté section élémentaire, sur l'actuelle emprise engazonnée.

La solution retenue pour permettre à la fois une bonne qualité de construction et la tenue de délais très courts réside dans un bâtiment « modulaire ». Celui-ci sera donc livré sous la forme d'une douzaine d'éléments préfabriqués. La nouvelle construction abritera trois salles ainsi que des toilettes. L'ensemble répondra aux normes RT 2012 et d'accessibilité.

Ce projet permettra en outre de libérer de l'espace dans le bâtiment principal et d'améliorer ainsi sensiblement l'environnement de tous les utilisateurs de l'école. Les espaces dédiés aux services périscolaires, à la salle des maîtres et aux locaux techniques des agents municipaux se verront agrandis.

Le coût d'acquisition et de pose des bâtiments modulaires s'élève à 194 000 € HT.



L'instruction du permis de construire du futur Hôtel de Ville est en cours

Les coulisses des élections

Entre élections municipales et élections européennes, le premier semestre 2014 a fortement mobilisé les services municipaux, administratifs et techniques, chargés de l'organisation matérielle de ces rendez-vous civiques.

Si, pour le citoyen, le vote n'est l'affaire que de quelques instants, il constitue plusieurs mois de travail pour le personnel municipal qui prépare et accompagne les scrutins.

En amont du scrutin, la partie administrative

En début d'une année de scrutin(s), la mairie réceptionne les cartes électorales vierges et imprime les données pour les adresser ensuite aux électeurs concernés de la commune : une activité qui requiert méthode et efficacité.

La mise sous plis et l'envoi des documents de propagande électorale interviennent quelques jours avant le scrutin (en mairie uniquement pour les municipales, gérés par la préfecture pour les européennes). Cet événement représente une activité particulièrement soutenue pour le service Accueil-Elections-Etat-civil. Pour cette raison, la collectivité fait appel à des emplois de renfort.

L'organisation technique et logistique

Une fois la partie administrative achevée, arrive l'organisation des scrutins. Les agents administratifs préparent le matériel électoral pour chacun des 12 bureaux de vote de la commune : urne, listes d'émargement, procès verbaux, enveloppes électorales, bulletins, code électoral et documents officiels ...

L'agent responsable des systèmes informatiques veille à la mise en œuvre du dispositif permettant la



Préparation du matériel de vote par le service Accueil-Elections-Etat-civil

projection des résultats et des taux de participation.

Le samedi, veille de l'élection, les services techniques installent les bureaux de votes (isoloirs, tables,...). Le matin de l'élection, ils procèdent à l'ouverture des locaux accueillant les bureaux et déposent le ravitaillement des bénévoles tenant les bureaux de vote.

L'assistance administrative

Le soir des élections, 12 agents interviennent chacun dans un bureau de vote pour assurer une assistance administrative, afin de garantir que les procès-verbaux et autres documents administratifs

soient remplis en bonne et due forme à l'issue du dépouillement. Une fois cette étape terminée, le responsable du service Accueil/Elections / Etat-civil et le Directeur général des services procèdent à la transmission de l'intégralité des résultats à la préfecture et à leur affichage en mairie.

La participation des agents municipaux est essentielle lors de ces temps forts qui rythment notre démocratie. Chacun à sa manière et par sa profession, contribue au bon déroulement des scrutins. La démocratie ne pourrait être mise en œuvre sans le professionnalisme et la compétence du personnel municipal.



Installation des bureaux de vote par les services techniques

À Plouzané, chaque scrutin fait intervenir :

- 5 agents du service Accueil-Elections-Etat-civil
- 17 emplois ponctuels pour soutenir le service (mise sous plis de la propagande électorale)
- 6 agents des services techniques pour l'installation des 12 bureaux de vote
- 1 agent de la DFI pour la mise en œuvre du dispositif informatique
- 12 agents pour l'assistance administrative lors du dépouillement
- 2 agents pour l'assistance administrative en mairie le jour de l'élection

Urbanisme Déclaration préalable de travaux et Permis de construire

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) fixe les règles d'occupation des sols. Afin de ne pas subir les conséquences parfois pénibles de règles complexes et changeantes, il est bon de connaître quelques principes de base d'urbanisme et quelques règles devant être respectées.

Une autorisation n'est pas systématiquement nécessaire. Elle est requise en fonction de l'importance des travaux, elle-même déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol.

Quelles autorisations pour quels travaux ?

Il n'est pas nécessaire d'effectuer de démarches pour :

- Les travaux en dessous de 5m² de surface au plancher ou d'emprise au sol
- Les travaux d'entretien et de réparations ordinaires (exemple : réfection d'une toiture sans changement de matériau)
- Les travaux de ravalement qui ne modifient pas l'aspect initial du bâtiment

La déclaration préalable, quant à elle, est généralement exigée pour la réalisation d'aménagements d'ampleur mineure tels que :

- Les travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction (un ravalement qui modifie l'aspect initial du bâtiment, le remplacement de portes ou fenêtres, création d'une ouverture...)
- La construction d'un garage ou une dépendance créant entre 5 et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol (entre 5 et 40 m² si le bâtiment est situé en zone urbaine)
- Le changement de destination du local sans travaux modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment
- La construction ou la reconstruction d'une clôture dans une zone soumise aux règles du PLU



Le permis de construire est à constituer pour les travaux de grande importance :

- La construction d'une maison
- Un projet d'agrandissement qui entraîne la création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol nouvelle de plus de 20 m² (40 m² si votre projet est situé en zone urbaine)
- Un projet compris entre 20 et 40 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol qui entraîne après réalisation, une surface ou une emprise de la construction supérieure à 170 m²
- La construction d'une annexe à l'habitation (abri de jardin, appentis, piscine, carport, garage, véranda...) dont la surface de plancher ou d'emprise au sol est supérieure à 20 m² (40 m² si votre projet est situé en zone urbaine)
- Le changement de destination du local avec des travaux modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment

Déroulement d'une procédure



Lors du dépôt de votre dossier en mairie, un récépissé de réception vous est délivré. À réception d'un dossier complet, la réponse de la mairie vous parvient, par arrêté, dans un délai de :

- 1 mois pour une déclaration préalable
- 2 mois pour un permis de construire

Principe de précaution

Dès lors que vous envisagez une réalisation de nature à modifier la configuration des lieux (construction neuve, travaux sur construction existante, etc.), il convient de s'informer, auprès du service Urbanisme de la mairie, sur la nécessité ou non d'obtenir une autorisation d'urbanisme.

Contact :
mairie@ville-plouzane.fr
ou 02.98.31.95.30.





Jeunesse

Partager plus que des notes

Dans le cadre de son projet d'établissement, l'école municipale de musique s'est fixée comme principal objectif de développer la pratique collective. Notamment parce que cette méthode permet aux élèves de progresser et de s'enrichir au contact des autres musiciens.

Lancé en février 2014, l'ensemble de musiques actuelles réunit chaque semaine, chanteurs, guitaristes, batteurs, pianistes ou encore bassistes pour jouer quelques morceaux en toute simplicité.

Un répertoire éclectique

Cette initiative est née de trois enseignants de l'école de musique : Viviane Marc (Professeur de technique vocale), Christophe Descamps-Treguer (Professeur de batterie) et Pierre Saillour (Professeur de piano). Elle permet aux musiciens et

chanteurs de s'exercer, dans la plus grande convivialité, à un répertoire plutôt éclectique. Rita Mitsouko, Pink Floyd, The Doors intègrent actuellement la liste des morceaux répétés.

Un ensemble où chacun trouve sa place

Les musiciens qui composent cet ensemble viennent d'horizons différents et toutes les générations y sont représentées. Si plusieurs batteurs, guitaristes (ou autres...) sont présents, ils se succèdent de

façon à ce que tout le monde joue. De cette manière, chacun profite du bénéfice de ces soirées. Bien entendu, l'ensemble se produit en public lors des auditions et des concerts de l'École de musique. L'ensemble de musiques actuelles rassemble actuellement une dizaine de musiciens et chanteurs.

Pratique :
Répétitions tous les lundis soirs à partir de 20h00 dans le studio de répétition de *La Batterie*.
Renseignements auprès de l'école municipale de musique :
02 98 31 95 64

Des projets plein la tête et de la suite dans les idées...

En cette veille de vacances scolaires, les adolescents de l'espace-jeunes « La Batterie » ne manquent pas d'idées pour aménager leurs loisirs ! Ils savent faire preuve d'imagination et de créativité pour auto-financer et réaliser leurs projets.

Après les nombreuses ventes de crêpes, l'édition d'un livre de cuisine est la nouvelle idée des jeunes de la commune pour financer leurs loisirs. Il paraîtra au début de l'été. Il s'adresse aux gourmands et aux amateurs de desserts. Son prix est fixé à 10€.

Ce projet a rassemblé une dizaine d'ados. De la sélection des recettes, au travail des textes pour harmoniser l'ouvrage, ou aux idées de maquettes, chacun est intervenu pour y mettre sa touche personnelle. Les jeunes se sont ensuite adressés

à Patrick Herrou, agent de la cuisine centrale de Plouzané, pour agrémentez les gourmandises par « un petit truc en plus ».

Théo, quant à lui, a proposé d'illustrer le livre par ses dessins originaux, en créant les personnages de Monocle et Cuisto. Chaque recette propose une de leurs aventures.

Cette initiative enrichissante valorise leurs actions et leurs talents. Encadrée par les animateurs Josselin Jacq et Élise Perchoc, cette opération a été menée en étroite collaboration avec les

services municipaux : médiathèque, médiapôle, cuisine centrale, communication...

Le livre de recettes contribuera à financer des sorties culturelles ou des stages de sport dans le courant du second semestre. Il nous démontre surtout que la jeunesse est pleine de ressources !

Contact :
Pour vous procurer ce livre de recettes et aider les jeunes dans leurs projets :
Espace-jeunes La Batterie,
02 98 31 95 64





Plouzané 2014

La nouvelle équipe municipale



Les élus de Plouzané siégeant au Conseil communautaire de Brest Métropole Océane



Bernard Rioual, maire, est conseiller communautaire au sein de la Commission « *Aménagement durable du territoire et solidarité* ». Il est l'un des représentants titulaires de BMO au Pôle métropolitain du Pays de Brest et siège au sein de deux Conseils d'Administration : celui de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Brest (ADEUPa) et celui de l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM). Il représente Plouzané au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).



Francis Grosjean : 8^{ème} Vice-président, chargé de l'eau, l'assainissement, les espaces sensibles et de la proximité territoriale en charge du secteur « *Ouest* »

Concernant les sujets de l'eau et de l'assainissement, Francis Grosjean sera amené à travailler étroitement avec la SPL Eau du Ponant et diverses instances régionales. Sa délégation sur les espaces dits « *sensibles* » en fera le garant de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les politiques territoriales concernant les milieux urbains et péri-urbains. La rade de Brest et ses bassins versants, les plages, la sablière de Bodonou, etc. sont des exemples de tels cas.

La délégation de « *proximité territoriale* » est une nouveauté mise en place à l'occasion de ce mandat qui débute. Elle vise à installer une meilleure articulation entre les besoins communaux et les réponses communautaires sur les politiques de proximité (voirie, déchets, espaces verts, etc.). Elle est organisée en 3 secteurs : le secteur ouest, confié à Francis Grosjean, englobe Plouzané et, à Brest, les quartiers de Saint-Pierre, des Quatre-Moulins et Brest-Centre. Pierre Ogor, 7^{ème} Vice-président, s'occupe du secteur Nord (Guilers, Bohars, Lambézellec, Bellevue, Gouesnou) et Éric Guellec, 9^{ème} Vice-président, du secteur Est (Europe, Saint-Marc, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas).



Myriam Le Lez, membre la commission « *Aménagement durable du territoire et solidarités* », fait aussi partie des représentants de BMO au sein des organismes suivants :

- Conseil d'Administration de la régie de la Salles des Musiques Actuelles (titulaire)
- Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etude pour l'Élimination des Déchets (SYMEED) (Suppléante)
- Conseil d'Administration Mission Locale du Pays de Brest (Suppléante)
- Projet Éducatif Local de la Ville de Brest (groupe de pilotage)
- Deux collèges publics de Plouzané



Karine Bernollin est membre de la commission « *Transition énergétique et mobilité* ». Elle siège aussi au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte du Transport en Commun en Site Propre (SEM TCSP) et également dans la Commission consultative des services publics locaux de BMO.



Yann-Fañch Kerneis est conseiller communautaire délégué à la gestion des milieux naturels, relié à la vice-présidence de Francis Grosjean. Il est aussi membre du Conseil d'Administration de Brest 'Aim, représentant de BMO au Syndicat du Bassin de l'Élorn et au Syndicat mixte pour l'aménagement et la protection du site de la Pointe Saint-Mathieu.



Yves du Buit siège à la commission « *Affaires générales, finances et ressources humaines* ». Il est aussi l'un des représentants suppléants de BMO au Pôle métropolitain du Pays de Brest.

Le Conseil municipal de Plouzané

Groupe majoritaire « Plouzané, ensemble continuons ! »

Le maire et le bureau municipal



**Bernard
RIOUAL**
Maire



**Damien
DESCHAMPS**
1^{er} adjoint
Finances - Communication



**Gisèle
LE MOIGNE**
2^e adjointe
Vie scolaire



**Antoine
BEUGNARD**
3^e adjoint
*Personnel - Nouvelles
technologies*



**Myriam
LE LEZ**
4^e adjointe
*Culture - Animation -
Jeunesse*



**Robert
THOMAS**
5^e adjoint
*Travaux - Sécurité -
Nouveaux projets
communaux*



**Gaële
MALGORN**
6^e adjointe
Action sociale



**Jean-Yves
RICHARD**
7^e adjoint
*Sports -
Vie associative*



**Gisèle
KERDRAON**
8^e adjointe
*Développement durable -
Agenda 21
Démocratie locale -
Economie sociale et
solidaire*



**Jacky
LE BRIS**
9^e adjoint
*Urbanisme -
Action foncière*



**Tony
CHAUVET**
Conseiller délégué
*Économie - Commerce -
Artisanat*



**Martine
BIZIEN**
Conseillère déléguée
Petite enfance - Patrimoine



**Michel
ALBRECHT**
Conseiller délégué
*Agenda 21 - Vie de
quartier*



**Sylvie
DREVES**
Conseillère déléguée
*Social - santé -
Handicap - Solidarité*

Les conseillers municipaux



**Francis
GROSJEAN**



**Jean-Pierre
SOUBIGOU**



**Francis
THERY**



**Yann-Fañh
KERNEIS**



**Florence
CANN**



**Karine
BERNOLLIN**



**Anne-Sophie
BELIER**



**Sandrine
JEFFROY**



**Virginie
GOURVENNEC**



**Laurent
ABERNOT**



**Valérie
CUEFF-GAUCHARD**

Groupe d'opposition « Plouzané demain »



**Yvonne
THOMAS**



**André
LASQUELLEC**



**Francis
LE BIAN**



**Roseline
THOMAS**



**Annie
MUNIGLIA**



**Françoise
GUÈNEUGUES**



**Nicolas
DEMERCASTEL**



**Yves
DU BUIT**

Les cinq Commissions municipales



COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE, PERSONNEL, FINANCES & COMMUNICATION

Les élus membres de cette commission auront à participer à l'élaboration des budgets mais aussi à travailler d'autres dossiers comme la fiscalité locale ou les tarifs des services. Ils se prononceront sur les mesures qui concernent le personnel municipal (statut, effectifs, temps de travail, organisation...). La moitié des dépenses de fonctionnement de la Ville relevant des charges de personnel municipal, ces deux thématiques ont logiquement été regroupées au sein d'une même commission.

Vice-président : Damien DESCHAMPS

Membres : Antoine BEUGNARD, Gisèle LE MOIGNE, Francis THÉRY, Jacky LE BRIS, Karine BERNOLLIN, Yann-Fañch KERNEIS, Gisèle KERDRAON, Yves DU BUIT, Annie MUNIGLIA.



Elles sont toutes présidées par le maire, Bernard RIOUAL.



COMMISSION VIE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE ET PATRIMOINE

Elle veille au bon fonctionnement des bâtiments scolaires et des services publics de garderie et de restauration scolaire. Elle suit l'évolution de la vie scolaire : effectifs, activités périscolaires, entretien des équipements, liaison écoles/collèges... Elle assure aussi le suivi de l'accueil de la petite enfance en relation avec les acteurs de la commune et travaille l'évolution du Projet Éducatif Local (PEL) en lien avec les partenaires. Enfin, elle suit la préservation du patrimoine historique et naturel.

Vice-présidente : Gisèle LE MOIGNE

Membres : Martine BIZIEN, Valérie CUEFF-GAUCHARD, Florence CANN, Antoine BEUGNARD, Sylvie DREVES, Sandrine JEFFROY, Jean-Yves RICHARD, Françoise GUENEUGUES, Roseline THOMAS.



COMMISSION CULTURE, ANIMATION, JEUNESSE, SPORT & VIE ASSOCIATIVE

La commission travaille les orientations politiques à mettre en place sur la commune pour ces cinq domaines. Pour proposer des projets concrets, elle s'appuie sur les services municipaux tels que la médiathèque, l'espace-jeunes, le service animation ou l'école municipale de musique. Sa politique vise aussi à soutenir le tissu associatif, acteur essentiel de la vie locale, et à impliquer celui-ci dans les événements organisés par la Ville.

Vice-présidente : Myriam LE LEZ

Membres : Anne-Sophie BÉLIER, Sandrine JEFFROY, Valérie CUEFF-GAUCHARD, Francis THÉRY, Virginie GOURVENNEC, Jean-Yves RICHARD, Yann-Fañch KERNEIS, Roseline THOMAS, Yvonne THOMAS.



COMMISSION URBANISME, TRAVAUX & ÉCONOMIE

Elle suit l'entretien immobilier des bâtiments communaux et les constructions nouvelles. Elle donne son avis sur des projets de compétences communautaires (voirie, circulation, espaces verts...). La commission se prononce aussi, dans le respect des règles établies par le Plan Local d'Urbanisme (PLU), sur tous les projets d'aménagement urbain prévus sur la commune ainsi que sur les questions foncières. Par ailleurs, elle peut proposer des modifications au PLU. Enfin, cette commission est un relais avec les acteurs économiques du territoire.

Vice-président : Robert THOMAS

Membres : Jacky LE BRIS, Tony CHAUVET, Jean-Pierre SOUBIGOU, Anne-Sophie BÉLIER, Francis GROSJEAN, Laurent ABERNOT, Michel ALBRECHT, Francis LE BIAN, Nicolas DEMERSCASTEL.



COMMISSION ACTION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette commission formalise les besoins et propose des orientations en matière d'action sociale, de solidarité, d'insertion et de santé. Elle traite également le volet du handicap. Sa volonté est de permettre à tout(e) Plouzanéen(ne) d'être ou de (re)devenir acteur de sa vie.

À travers la politique de développement durable, elle vise, de manière générale, à garantir un développement harmonieux de notre commune, et en particulier, à faire vivre son Agenda 21.

Vice-présidente : Gaële MALGORN

Membres : Gisèle KERDRAON, Michel ALBRECHT, Sylvie DREVES, Tony CHAUVET, Florence CANN, Jean-Pierre SOUBIGOU, Martine BIZIEN, Yvonne THOMAS, André LASQUELLEC

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Situé dans la mairie, le CCAS est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'accès aux droits, au service de tous les Plouzanéens. Il mène une action de prévention et de développement social grâce à son travail de communication et de coordination avec tous les partenaires institutionnels et associatifs.

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration composé d'élus issus du Conseil municipal et de représentants d'associations œuvrant dans le secteur social.

Les élus siégeant au CCAS sont : Bernard RIOUAL, maire (Président), Gaële MALGORN (Vice-Présidente), Florence CANN, Jean-Pierre SOUBIGOU, Martine BIZIEN, Sylvie DREVES, Yvonne THOMAS.



Les élus représentant Plouzané au sein d'organismes municipaux ou locaux

CONSEILS D'ÉCOLES DES ÉCOLES PUBLIQUES :

Martine BIZIEN (Anita-Conti), Sandrine JEFFROY (Bourg), Florence CANN (Coat-Edern), Antoine BEUGNARD (Kroas-Saliou)

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA CANTINE SCOLAIRE :

Bernard RIOUAL, maire, Gisèle LE MOIGNE, Valérie CUEFF-GAUCHARD, Sylvie DREVES, Sandrine JEFFROY, Françoise GUENEUGUES

COMMISSION POUR LES DEMANDES DE DÉROGATIONS AUX SECTEURS SCOLAIRES :

Bernard RIOUAL, maire, Gisèle LE MOIGNE, Sandrine JEFFROY, Florence CANN, Martine BIZIEN, Françoise GUENEUGUES.

COLLÈGES PUBLICS DE PLOUZANÉ :

Gisèle LE MOIGNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉCOLES PRIVÉES DE PLOUZANÉ :

Gisèle LE MOIGNE

REPRÉSENTANTS AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ASSOCIATIONS AYANT UNE CONVENTION AVEC LA VILLE :

PAC-Rugby : Bernard RIOUAL, maire (Suppléant : Yann-Fanch KERNEIS), Jean-Yves RICHARD, Francis THÉRY

PAC-Foot : Bernard RIOUAL, maire (Suppléante : Virginie GOURVENNEC), Jean-Yves RICHARD, Francis THÉRY

La Courte Echelle : Bernard RIOUAL, maire, Gaële MALGORN, Myriam LE LEZ

Amicale Laïque : Bernard RIOUAL, maire (Suppléant : Jean-Pierre SOUBIGOU), Jean-Yves RICHARD, Tony CHAUVET, Michel ALBRECHT

Uni-Vert de Mescouezel : Gaële MALGORN, Robert THOMAS, Michel ALBRECHT.

CONSEIL DE LA DE L'ASSOCIATION LES GENÊTS D'OR :

Gaële MALGORN (Suppléante : Florence CANN)

• COMMISSION MIXTE AVEC L'ASSOCIATION EUTERPE :

Bernard RIOUAL, maire (Suppléant : Michel ALBRECHT), Myriam LE LEZ

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE RELATIVE AU RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE :

Bernard RIOUAL, maire, Robert THOMAS, Anne-Sophie BÉLIER, Martine BIZIEN, Yann-Fanch KERNEIS, Francis GROSJEAN, Yves DU BUIT.

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE AGRICOLE :

Bernard RIOUAL, maire, Francis GROSJEAN, Jacky LE BRIS, Gisèle KERDRAON, Robert THOMAS, Tony CHAUVET, Francis LE BIAN.

COMMISSION MIXTE-PARITAIRE DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE :

Bernard RIOUAL, maire, Tony CHAUVET, Jean-Pierre SOUBIGOU.

SIVU DES POMPES FUNÈBRES DES COMMUNES ASSOCIÉES :

Titulaires : Francis THÉRY, Jean-Yves RICHARD, Yvonne THOMAS

Suppléants : Jean-Pierre SOUBIGOU, Antoine BEUGNARD, Nicolas DEMERSCASTEL

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VÉLODROME BREST PONANT IROISE :

Titulaires : Jean-Yves RICHARD, Sandrine JEFFROY

Suppléants : André LASQUELLEC

SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION DU LITTORAL BRETON, VIGIPOL :

Titulaires : Michel ALBRECHT, Laurent ABERNOT, Nicolas DEMERSCASTEL

Suppléants : Robert THOMAS, Florence CANN, André LASQUELLEC

PRÉVENTION ROUTIÈRE :

Robert THOMAS

CORRESPONDANT DÉFENSE :

Jacky LE BRIS



Vie économique *Ar vuhez ekonomikel*

Le Panier de laine

« Le panier de Laine » est la nouvelle boutique du bourg de Plouzané. Entre pelotes et ateliers d'initiation, rencontre avec Brigitte Roc'h, sa propriétaire.



S'initier au tricot ou au crochet en toute convivialité

L'idée est de transmettre les gestes en direct, ce qui s'avère bien plus formateur que les dessins sur catalogues.

Avec un peu de curiosité et de patience, ces activités sont très accessibles : les points de base s'apprennent facilement et on obtient assez rapidement la satisfaction d'avoir réalisé son propre ouvrage.

Un samedi par mois de 14 à 18 h, un « café-tricot » convivial vous permet aussi de feuilleter des catalogues, de discuter à propos des différents modèles, de découvrir les innovations entre personnes passionnées.

Brigitte propose enfin des cours individuels d'aide au montage des travaux ouvrant ainsi la possibilité de travailler sur l'assemblage des différentes pièces d'un vêtement : manches, talons pour les chaussettes...

La boutique participe aussi à différents événements tels que la journée mondiale du tricot, le 14 juin. Elle est évidemment un endroit idéal pour trouver des idées-cadeaux originales.

« Ouvrir un espace dédié à cet univers était devenu pour moi une évidence » explique Brigitte Roc'h. Ayant appris à tricoter toute petite, passionnée par la laine, cette vocation devait se concrétiser.

Chose faite aujourd'hui avec **Le panier de laine**, situé en plein bourg, à deux pas de l'église.

Pour sa première expérience consacrée à la vente, Brigitte entend « s'éclater » dans son domaine de prédilection.

Brigitte a eu un coup de cœur pour cet emplacement accessible à tous et profitant d'un passage important. Cet espace clair et de bonne taille complète l'offre commerciale de la commune.

Mais les motivations de Brigitte Roc'h vont plus loin qu'un simple point de vente : plaisir de créer, de réaliser et surtout la satisfaction de bien faire, au service de sa clientèle.

Proposer...

Dans ce magasin, on trouve tous les produits liés à la mercerie traditionnelle et à la couture à des prix compétitifs : de nombreux choix

de laine, de boutons, de crochets, d'aiguilles... et même du fil à chaussettes ! En plus des articles proposés à l'étalage, la confection d'articles adaptés ou personnalisés tels que chaussettes, écharpes, bonnets... est également possible sur commande.

... et transmettre

Au-delà du matériel pour la création d'ouvrages variés, un atelier « tricot/crochet » est organisé le mardi après-midi. Le crochet permet de créer pulls, gilets, écharpes, chutes de lits ou accessoires tels que sacs à main, bonnets ou layettes.

Les ateliers permettent de s'initier, de se familiariser aux différentes techniques de tricot et crochet afin d'obtenir des ouvrages avec des points ou des finitions plus originales.



Pratique :

La boutique est ouverte le lundi de 13h30 à 18h30, le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30, le jeudi de 9h à 12h, le samedi de 9h à 12h et de 13h45 à 18h.

Contact :

Téléphone : 02 98 38 09 94
www.facebook.com/lepanierdelaine.fr

Jardins partagés Les premiers coups de bêche !

Dans les colonnes de la dernière édition du Buhez Plouzane (n°105), l'idée de « jardins partagés » était évoquée comme un projet à faire naître, à créer de toutes pièces. La motivation de plusieurs Plouzanéennes et Plouzanéens a permis de concrétiser rapidement cette proposition à Mescouezel.

En 2013, la Ville de Plouzané a mis en place un travail de concertation dans le cadre de son projet de jardins partagés sur un terrain communal. Les élus, l'association « Vert le Jardin » et les habitants se sont retrouvés pour entendre les envies des uns et évaluer les besoins des autres, afin de définir un projet commun de jardin, à la fois accueillant et adapté à tous les publics.

UniVert de Mescouezel

À l'issue de ce travail en commun, les habitants ayant participé à ce projet ont décidé de se regrouper en association.

L'association « UniVert de Mescouezel », dont le siège se trouve au Centre Social de Plouzané a été créé en décembre 2013. Elle assure la

promotion de l'activité de jardinage au sein de la commune et contribue ainsi à développer le lien social.

D'un point de vue pratique, elle coordonne le fonctionnement du jardin, assure l'usage des outils, forme les nouveaux jardiniers et veille à l'échange entre les membres.

2700 m² de terrain

Par le biais d'une convention, la Ville met gratuitement à la disposition de l'association le terrain de 2700 m² situé à Mescouezel, derrière le Centre Technique Municipal. Son aménagement a été conçu dans une démarche écologique avec la mise à disposition de composteurs, d'un point d'eau et de toilettes sèches.

La commune s'étant engagée dans une démarche de développement durable, l'association mettra en

œuvre toute démarche utile en application de la Charte des jardins partagés du Pays de Brest.

Plusieurs espaces

Ce terrain a été conçu en plusieurs espaces. L'espace de convivialité, lieu de passage obligé, au cœur du jardin, a vocation à devenir un lieu d'évènements ouvert à tous. À proximité, la surface réservée aux enfants permettra l'initiation au jardinage vers les plus jeunes. La parcelle collective à jardiner ensemble favorisera les échanges de voisinage et de savoir. Les espaces collectifs représentent 250 m². Des parcelles individuelles sont attribuées aux jardiniers débutants ou expérimentés qui le souhaitent. Dans ce jardin géré collectivement, un cabanon et une serre (72 m²) sont mutualisés entre les usagers.

Pour en profiter

Si vous souhaitez exploiter un lopin de terre de ces jardins partagés, vous pouvez vous adresser à l'association « UniVert de Mescouezel ». L'espace collectif est géré par une commission de l'association. La cotisation annuelle d'adhésion à l'association s'élève à 20 € pour la partie collective, 30 € avec une parcelle de 25 m², et 35 € avec deux parcelles individuelles. L'adhésion à l'association implique de s'engager dans une démarche de respect de l'environnement. Le règlement intérieur de l'association – en cours d'ajustements – évoque, entre autres, cet aspect.



Avec l'arrivée du printemps, certains jardiniers ont déjà pris possession du lieu. Ce terrain ouvert à tous, jardiniers et visiteurs, a ainsi vocation à favoriser les échanges interculturels et intergénérationnels.

Contact :

M. Jean-Yves Corre, président de l'association « UniVert de Mescouezel » : 02.98.49.68.77 ou univertmescouezel@yahoo.fr
Centre Social : 02.98.45.42.42



- ur plac'h vevadur,
- ur bleiz pe bleizi,

Culture bretonne **Sevenodur Breizh**

Dek vloaz eo klasoù divyezhek skol Anita Conti

E miz Gwengolo 2003 e oa bet digoret ar c'hlas divyezhek kentañ gant 20 bugel hag hiziv ez eus 84 skoliad er filieren.

Dispartiet eo ar vugale e tri c'hlas ar bloaz-mañ : re vihan ar skol vamm gant Laurence Pennamen, re vras ar skol vamm , ar re CP ha CE1 gant Marie-Jo Guizien, ha re CE2- CM1 ha CM2 gant Baptiste Grouhan. Ur c'heloù mat a zo bet embannet nevez ' zo : digoret e vo ur pevare klas en distro-skol o tont. Ar c'hlasoù divyezhek az a en-dro e div yezh : 12 eurvezh brezhoneg ha 12 eurvezh galleg. E brezhoneg e vez kelennet ar matematik hag ar skiantoù, ar sport hag ul lodenn eus an istor-geo. E klas ar re vihan ar skol-vamm ez eus bremañ ur skoazellerez vamm brezhoneger e sikour ar skolaerez.

Skol Anita Conti zo ur skol vras gant 13 klas, hag eskemmoù a vez evel - just gant ar c'hlasoù all. Sport a

vez graet asamblez hag ar yezhoù estren a vez kelennet asamblez ivez. Meur a live a gaver e pep klas, met evit Baptiste Grouhan, « n'eo ket ur gudenn. Ar vugale a vez emren abretoc'h ha gouest int da labourat o-unan. ». Evitañ ivez, live ar vugale er c'hlasoù divyezhek a zo da nebeutañ ken mat eget hini ar c'hlasoù all, ha gwell a se.

Véronique Caradec, a oa e-touez ar gerent kentañ, a zispleg « e oa pouezus kelaouiñ an holl familhoù er gumun ha displegañ dezho petra oa ar c'hlasoù-se ». Labourer he deus kalz evit brudañ ar skol, en ur aozañ dorioù digor hag emvodoù publik. Roet he deus lañs ivez, asamblez gant Karine Bardy, da frapadoù « tañva ar yezh » evit ar vugaligoù a zaremprede an diwallerezh.

Abaoe miz Here 2012 eo bodet lod eus ar gerent e-barzh ar gevredigezh Divyezhek. Evit Guylaine Couloigner, he frezidantez, « e oa pouezus sevel ar gevredigezh-se evit bezañ anavezet gwelloc'h ». Displegañ a ra ivez n'o deus ket ezhomm ar gerent da c'houzout brezhoneg evit lakaat o bugale er c'hlasoù-se, met aozet e vez memestra kentelioù brezhoneg a-ratozh evito da vezañ gouest da zistagañ frazennoù brezhoneg gant o bugale. Gant Divyezhek e vez aozet ivez abadennoù e brezhoneg en diavaez eus ar skol, evel sinena, da skouer.

Evit an amzer da zont e vo klasket digeriñ klasoù divyezhek e skolaj Kerallan, ha ka grediñ zo e vo posubl gant al labour vat a vez graet gant ar skolaerien hag ar gerent.

Les classes bilingues de l'école Anita Conti ont 10 ans

La première classe bilingue breton-français a été ouverte en septembre 2003 avec une vingtaine



La première classe bilingue
Ar c'hlas divyezhek kentañ

d'enfants. Aujourd'hui, 84 enfants sont répartis dans 3 classes. Pour ce 10^{ème} anniversaire, un joli cadeau est annoncé : une 4^{ème} classe s'ouvrira à la rentrée prochaine.

Cette filière est ouverte à toutes les familles de la commune, peu importe leur quartier (une dérogation de secteur peut être obtenue). L'enseignement fonctionne selon le principe de la parité horaire : 12 heures d'enseignement dans chaque langue.

Les résultats scolaires de ces classes sont au moins aussi bons que dans la filière classique.

Il n'est pas nécessaire pour les parents de connaître le breton pour y inscrire leurs enfants. En 2012, les parents ont créé une association « Div yezh » (à prononcer Diouyezh, « deux langues », en français) afin de donner une plus grande visibilité à la filière. Ils espèrent maintenant qu'elle pourra se poursuivre prochainement au collège.

Le Minou La pointe et son phare

Le site du Minou est un vallon étroit, fortement encaissé qui se termine au rivage de la mer. Entre landes, fort, sémaphore et phare, la balade offre un panorama exceptionnel sur ces monuments, la rade, ses navires, ses surfeurs et ses sentiers côtiers.

Construit en 1697, à l'initiative de Vauban et sur les plans de l'ingénieur Mollart, le fort du Minou servait de place forte et de sentinelle à l'entrée du goulet de Brest, afin de contrer les attaques anglaises. Il est constitué par une enceinte de moellons de 6 m de hauteur, bordée d'une douve de 3 m de profondeur et de plus de 9 m de largeur.

Vauban fit compléter ce dispositif de défense par l'installation de batteries comprenant des canons, un poste de commandement, des directions de tir et des magasins.

Défendre

En 1844, il est décidé de réorganiser le fort du Minou. Le pont fixe de l'entrée est remplacé par un pont-levis défendu par une bretèche crénelée. Le site sera renforcé au fil des ans, jusqu'au XX^{ème} siècle où les rivalités franco-anglaises s'éteignent.

Le fort devint alors étonnamment un lieu de loisirs : Edmond et Dalila Torchiot y installent, dans l'entre-deux guerres, un hôtel et une rôtisserie dont la notoriété va bien au-delà du pays de Brest. En



1939, Jean Gabin et Michèle Morgan y tournent même les premières scènes du film «Remorques».

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le site étant un point stratégique pour la défense du goulet, un blockhaus y a été construit.

Guider

Le phare du Minou a été élevé sur la pointe en 1848. Un pont de pierre en granit d'une hauteur de 24 m mène à la tour cylindrique du phare. L'automatisation de celui-ci s'est faite en 1989.

Aujourd'hui, le Minou, a perdu tout rôle militaire. Les installations des années 1950 ont été démontées.

Les accès au PC et à la batterie casematée ont été soudés. Officiellement déclassé des places militaires le 18 Août 1993, le Minou a été aliéné au profit des services du ministère de l'équipement. En arrière, la casemate inachevée et les installations allemandes ont été dégagées en 2000 dans le cadre d'une opération de dépollution du site. Les batteries du sémaphore subsistent au milieu des locaux d'un ancien refuge pour animaux.

Accueillir

En 2013, l'État a affecté le site du Minou au Conservatoire national du littoral. En mai 2013, celui-ci a confié à BMO et à la commune de Plouzané des missions d'accueil du public, d'entretien, de surveillance et de suivi écologique, pour une durée de 3 ans.

Le phare du Minou en chiffres

Hauteur : 24 m
Élévation au-dessus du niveau de la mer : 58 m
Éclats : 2 éclats blanc et rouge toutes les 12 secondes
Portée : 19 miles

Sources :

Fortifications et patrimoine (2001)
"les batteries du Minou à Brest"
de Martin Barros & Alain Chazette
Télégramme du 25.07.2007



Expression libre **Komzoù dieub**

« Plouzané, ensemble continuons ! »

Forte de ses trois composantes, le Parti Socialiste, Europe Écologie Les Verts et Une Autre Gauche Pour l'Avenir, la liste « Plouzané, ensemble continuons ! » est sortie victorieuse de l'élection municipale de mars dernier. Malgré la vague bleue nationale, notre liste menée par le maire sortant, Bernard Rioual, a su conserver votre confiance. L'union de ces forces progressistes a permis de combattre le langage policé des droites locales, réunies pour la circonstance. Au-delà de notre victoire commune, ce scrutin a été marqué par une importante abstention. Celle-ci est une interpellation pour la vie politique, pour tous les partis et en particulier pour la gauche car de toute évidence, l'abstention des électeurs de gauche a été forte. C'est un message qu'il faut entendre.

Cette campagne électorale s'est déroulée dans un contexte qui dure et qui est dur. Le porte-à-porte effectué par notre équipe a mis en lumière vos attentes. En effet, lors de cette campagne de proximité, vous vous êtes exprimés. Soyez remerciés à double titre : remerciés pour vos nombreuses questions, réflexions, pour votre esprit participatif et remerciés aussi d'avoir voté majoritairement pour notre liste. Enthousiaste, dynamique, disponible, sérieuse, notre équipe entend être à votre service, à ceux du service public et de l'intérêt général.

Vous le savez, nous agissons dans un contexte économique contraint. Oui, de sérieuses économies sont à prévoir. Nous devons être vigilants avec le denier public et gérer efficacement Plouzané dans l'intérêt de tous. Basée sur une gestion saine, les efforts devront être partagés pour atteindre les objectifs. Dans certains domaines, la municipalité ne pourra plus intervenir seule. Chacun devra participer à sa juste mesure. Il en va de l'avenir de notre ville et du bien commun.

Notre tâche est immense mais si exaltante.

Le 28 avril dernier, la majorité municipale a voté le budget primitif 2014. La Ville de Plouzané doit faire face à une baisse des recettes d'un côté (notamment due à une baisse des dotations de l'Etat) et une hausse des dépenses de l'autre. Celle-ci s'explique notamment par des mesures nationales comme l'augmentation de la TVA et par la mise en service de nouveaux équipements et services municipaux : l'espace inter-générationnel, la Batterie, les Temps d'Activités Périscolaires. Pour remédier à cette problématique, des efforts significatifs ont été prévus sur les charges à caractère général et les dépenses de personnel. Il est ainsi prévu que les dépenses réelles de fonctionnement n'augmentent que de 1,8% par rapport à ce qui a été inscrit au budget tout au long de l'exercice précédent.

Côté investissement, le budget primitif 2014 prévoit des dépenses à hauteur de 3 331 000 € avec notamment la création de nouveaux locaux à l'école du Bourg pour 295 000 €.

Quant aux taux communaux d'imposition : la taxe d'habitation, les taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti demeurent inchangées. Par conséquent, pas d'augmentation en 2014.

Notre espoir est grand et notre ambition plouzanéenne intacte. Notre politique entend servir les valeurs de gauche qui demeurent plus que jamais d'actualité aujourd'hui.

Notre identité dans l'espace communautaire va continuer sa mutation pour finalement vous apporter les solutions que vous attendez. Il en va de notre responsabilité collective.

La majorité municipale maintient son cap tout en tenant ses engagements.

Les élus du groupe majoritaire

« Plouzané, ensemble continuons ! »

Pour six ans, à votre service

Le 23 mars dernier, vous avez été très nombreux à accorder votre confiance à la liste « Plouzané Demain » conduite par Yves Du Buit et toute notre équipe vous en remercie vivement. Même s'il a été insuffisant pour nous permettre d'accéder aux responsabilités, le score que vous nous avez donné, score remarquable à Plouzané, est pour nous un vrai signe d'encouragement.

Mais c'est aussi un avertissement pour le maire et son équipe qui devraient voir dans ce scrutin une marque de défiance vis à vis des décisions nationales de leurs amis politiques, mais également un rejet de diverses décisions locales insatisfaisantes : c'est le cas de l'application coûteuse mais peu convaincante des nouveaux rythmes scolaires. C'est le cas également, à l'échelle de BMO, de la desserte de la commune en transports en commun, de l'entretien de l'espace public et du manque de développement et d'accessibilité de l'Ouest de l'agglomération.

Avec huit conseillers municipaux et un conseiller communautaire à BMO, nous voulons exercer un rôle de vigilance et de contrôle au sein du conseil municipal.

C'est ce que nous avons fait dès les premières semaines du mandat lors de l'adoption du budget 2014 de la commune, marqué notamment par des dépenses de personnel en hausse de 10% (+400 000 €) par rapport au budget primitif 2013, conséquence cumulée des décisions prises au niveau national et au niveau local.

Ainsi, bien que l'attention des médias se soit focalisée sur l'annonce du gel de la valeur du point d'indice des fonctionnaires, la refonte de la grille indiciaire d'une partie des fonctionnaires (catégorie C principalement) se traduit au niveau du budget de la commune par un surcoût substantiel.

De même et bien qu'ils soient appliqués a minima à Plouzané (une seule heure d'activité périscolaire par semaine), les nouveaux rythmes scolaires coûtent environ 165 000€ par an pour 1000 élèves concernés. Et pourtant, malgré ce coût élevé (la référence généralement donnée est de 150 € par enfant et par an), ça ne fonctionne toujours pas. D'autres communes, autour de nous, ont su, pour des coûts semblent-ils mieux tenus, mettre sur pied des dispositifs plus ambitieux et plus satisfaisants. Plouzané peut et doit mieux faire !

Et puis, ce budget contient encore une fois cette année une ligne de 21 000 €, pour un « versement volontaire » à BMO afin de favoriser le logement social. Ce versement se substitue aux pénalités prévues par la loi SRU pour les communes qui n'ont pas assez de logement social. Or Plouzané n'est plus assujettie à cette pénalité. Qu'à cela ne tienne, on la paie quand même, volontairement, au titre de la « solidarité communautaire » nous dit-on.

Un point de satisfaction quand même : la municipalité a, pour cette année au moins, gardé stable les taux d'imposition. C'est une mesure que nous soutenons pour la durée totale du mandat. Nous serons vigilants à l'évolution de ces taux dans les prochaines années.

Il ne nous aura donc pas fallu attendre beaucoup pour trouver dans les décisions municipales la traduction chiffrée des mesures prises aux cours des dernières années. Les comptes qui jusqu'alors était présentables vont assurément se dégrader rapidement si rien n'est fait pour corriger le tir, ce qui se traduira par la baisse de la capacité d'investissement de notre commune pour les années à venir et in fine par une augmentation des impôts locaux.

Les élus du groupe Plouzané Demain.

www.plouzane-demain.fr, contact@plouzane-demain.fr

Gouelioù an Dellec

DELLEC

13^e
édition

EN JUILLET

Plouzané – Fort du Dellec
20h30 / Minuit – Entrée gratuite

4 juillet – Soirée chanson française
4 a viz Gouere - Nozvezh kanaouennou e galleg

11 juillet – Soirée musique bretonne
11 a viz Gouere - Nozvezh breizh

18 juillet – Soirée musique du monde
18 a viz Gouere - Nozvezh sonerezh ar bed

25 juillet – Soirée rock
25 a viz Gouere - Nozvezh rock

Dan Ar Braz & Clarisse Lavanant
Les Marins d'Iroise

Kreizh Breizh Akademi 3
Le Bour-Bodros Quintet

Le Trio Vishtën
Raul Y Manoloco

Rétro Users
The Ditz

